

Campagne 2013-2014 : Allocation pour la diversité

Pour la campagne 2013-2014, **238 allocations** pour la diversité seront distribuées en Ile de France

Les allocations pour la diversité dans la fonction publique vont être mises en place pour la 7ème année consécutive en septembre 2013. Ce dispositif, mis en place par le gouvernement, vise à soutenir financièrement les candidats les plus méritants et aux revenus limités, à préparer les concours de la fonction publique, de catégorie A ou B, en accordant une aide financière de 2 000 euros.

Personnes concernées :

- **les étudiants préparant un ou plusieurs concours** de la fonction publique, notamment ceux qui sont inscrits dans les instituts de préparation à l'administration générale (IPAG) et les centres de préparation à l'administration (CPAG) ou qui s'engagent à suivre une préparation mise en place à cet effet par des écoles du service public ou des employeurs publics.
- **les personnes sans emploi et titulaires d'un diplôme** leur permettant de présenter un concours de catégorie A ou B et qui s'engagent à se présenter, à l'issue de l'année de la préparation, aux épreuves d'admissibilité de l'un des concours.

Les critères d'attribution :

Les critères d'attribution de ces allocations aux candidats sont les "ressources de la famille" ainsi que les "résultats de leurs études antérieures". Ces allocations sont cumulables avec les bourses sur critères sociaux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les ressources et charges de famille du bénéficiaire ne doivent pas dépasser **33 100 euros brut** pour la rentrée 2013. Les revenus sont ceux perçus durant l'année -1.

Le versement des allocations est effectué en deux fois. Il est subordonné à la fréquentation assidue du bénéficiaire aux préparations aux concours.

Le bénéficiaire prend l'engagement de se présenter à l'issue de l'année de préparation aux épreuves d'admissibilité de l'un des concours pour lesquels l'aide de l'Etat lui a été accordée.

Vous trouverez ci-joint le dossier à télécharger qui devra être adressé **avant le 24 septembre 2013** à la préfecture de la région Ile de France (5 rue Leblanc, 75911 Paris Cedex 15)

Attention, tout dossier incomplet sera refusé.

Le nombre d'allocations pour la diversité dans la fonction publique allouées à la région Ile de France a été fixé à **238** pour l'année universitaire 2013-2014.

L'examen de la recevabilité des demandes interviendra en **octobre 2013**.

Les réponses seront notifiées aux intéressés en **novembre 2013** (aucune réponse ne sera donnée par téléphone).

Toute personne élue au dispositif des classes préparatoires intégrées (CPI) bénéficiera de plein droit, si elle le souhaite, de l'allocation pour la diversité, sous réserve de satisfaire aux conditions de ressources mentionnées précédemment.